



## QUESTIONNAIRE SUR

**LE DROIT DE TOUTE PERSONNE PRIVEE DE SA LIBERTE PAR ARRESTATION OU DETENTION D'INTRODUIRE UN RECOURS DEVANT UN TRIBUNAL, AFIN QUE CELUI-CI STATUE SANS DELAI SUR LA LEGALITE DE SA DETENTION, ET ORDONNE SA LIBERATION SI LA DETENTION EST ILLEGALE.**

1)

a) Si votre Etat est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, comment l'article 9 (4) du Pacte est-il incorporé dans votre législation nationale?<sup>1</sup> Nous vous prions de fournir une référence aux dispositions spécifiques, y compris le texte et la date d'adoption.

b) Si votre Etat n'est pas partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est-ce que le droit de toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention d'introduire un recours devant un tribunal pour que le tribunal puisse statuer sans délai sur la légalité de sa détention<sup>2</sup> est incorporé dans votre législation nationale?

Oui

Non

Si oui, prière de fournir la législation, le texte et l'année d'adoption.

---

---

<sup>1</sup> L'article 9(4) PIDCP lit: "Quiconque se trouve privé de sa liberté par arrestation ou détention a le droit d'introduire un recours devant un tribunal afin que celui-ci statue sans délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale.

<sup>2</sup> Conseil de droits de l'homme résolution, A/HRC/RES/20/16 (17 Juillet 2012), para. 6 (d).

2) Est-ce que ce mécanisme s'applique à toutes les formes de privation de liberté, telles que la détention administrative, y compris la détention pour des raisons de sécurité, l'hospitalisation involontaire, la détention des migrants, ou pour toute autre raison ?

Oui

Non

Si oui, prière de fournir une liste des situations de détention auxquelles s'applique le mécanisme.

---

3) Est-ce que le droit de toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention, d'introduire un recours devant un tribunal est disponible pour des individus qui sont soumis aux mesures de détention provisoire ?

Oui

Non

Si non, prière d'expliquer les situations dans lesquelles la législation nationale ne prévoit pas de recours et citer les lois applicables.

---

4) Est-ce que ces dispositions prévoient un recours particulier? Est-ce que le mécanisme prévoit la libération et réparation pour la détention illégale ?

Oui

Non

Si oui, prière d'indiquer et expliquer les recours applicables.

---

---

5) Est-ce que la législation nationale prévoit la possibilité pour une personne autre que le détenu d'introduire un recours au nom du détenu?

Oui

Non

Si oui, prière d'indiquer qui.

---

6) Quelles sont les exigences et procédures formelles pour un détenu d'invoquer le droit d'introduire un recours devant un tribunal, afin que celui-ci puisse statuer sans délai sur la légalité de sa détention? Prière d'indiquer la législation nationale applicable.

---

7) Est-ce que la législation nationale prévoit un délai pour porter une telle plainte devant un tribunal ? Si oui, prière d'indiquer le nombre maximum de :

Jours (Combien?)

Mois (Combien?)

Années (Combien ?)

---

8) Y-a-t-il des décisions importantes prises par votre cour constitutionnelle ou votre cour suprême au sujet du droit de toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention d'introduire un recours devant le tribunal ?

Oui

Non

Si oui, prière de fournir la date et le numero des décisions, et si possible, une copie des jugements.